



## LES PRÉFETS COORDONNATEURS DE FAÇADE NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Maritime de Façade Nord Atlantique – Manche Ouest

Le 25 novembre 2019, à 14 heures, s'est réuni à Nantes, le dix-septième conseil maritime de façade Nord Atlantique – Manche Ouest (CMF NAMO), présidé par Monsieur le préfet de la région des Pays de la Loire, Claude d'HARCOURT et Monsieur le vice-amiral d'escadre Jean-Louis LOZIER, Préfet maritime de l'Atlantique.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint la séance débute à 14 h.

Monsieur le préfet de la région des Pays de la Loire, Claude d'HARCOURT, ouvre la séance par quelques mots de bienvenue. Il souligne que cette réunion a pour principal objectif le renouvellement du Conseil maritime de façade (CMF) ainsi que de sa Commission permanente (CP). Il remercie les élus présents ainsi que les membres des différents collèges. Après l'étape de réalisation de la Stratégie de façade, il rappelle que suivra celle de sa transformation en plan d'actions. Ce sera le travail à réaliser par le futur CMF et sa CP. Il précise qu'une approche territoriale et maritime intégrée doit prévaloir pour éviter une approche en silo, ce qui permettra de réunir les différentes parties prenantes dans un même objectif de développement de la politique maritime en France.

Monsieur le vice-amiral d'escadre Jean-Louis LOZIER, Préfet maritime de l'Atlantique remercie chaleureusement les membres de l'ancien CMF qui maintiennent leur implication et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres. Il rappelle l'importance de cette instance regroupant cinq collèges, qui a la capacité de réguler et de planifier des actions en mer. Par rapport à d'autres pays, il trouve que la France a la chance d'avoir un CMF pour pouvoir décider, atout fondamental dans notre démocratie. Cette démocratie a une implication directe sur les actions en mer. Il rappelle l'arrêté inter-préfectoral signé le 24 septembre dernier, concernant la première partie de la stratégie maritime de façade. À l'heure actuelle, la définition des plans d'action va être abordée, avec un calendrier serré. Il définit le travail à faire, tout en gardant l'équilibre entre les trois piliers. Il note que l'essentiel est de toujours conserver la culture du compromis pour trouver une bonne solution.

1. Adoption du règlement intérieur du Conseil maritime de façade (CMF), présenté par M. SELLIER, DIRM NAMO.

Mme Martinie-Cousty, FNE, questionne sur la durée de mandat des membres de la commission permanente, et se réfère à l'article 8 (composition de la commission permanente) : « *Les membres de la commission permanente sont élus en assemblée plénière du conseil pour un mandat de trois années au plus.* ». Elle interroge sur l'utilité de la précision « au plus ».

Les membres de la CP sont élus parmi les membres du CMF, eux-mêmes élus pour trois ans. Il est donc logique que les membres de la commission permanente soient élus aussi pour trois ans, avec la possibilité de se représenter après ces trois années.

Il est acté le fait que la notion « au plus » après la durée de trois années, soit supprimée.

Moyennant cette modification, il est proposé que le règlement intérieur soit adopté dans sa globalité. Il est procédé au vote à mains levées, à l'issue le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

2. Élection des membres de la Commission permanente (CP) du CMF

Monsieur le préfet de la région des Pays de la Loire, fait le bilan des candidatures recueillies. Les candidatures étant nombreuses pour certains collèges, avec un nombre plus important de candidats que de sièges, il propose une interruption de séance afin que ces collèges puissent se concerter. Soit cette concertation permet de proposer une liste de titulaires et suppléants correspondant au nombre de sièges, soit ce n'est pas possible et, dans ce cas, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

M. Sellier interroge chaque collègue, pour savoir si de nouveaux candidats se déclarent ou se retirent.

M. Tretout, Grand Port Maritime Nantes St-Nazaire (GPMNSN), candidat à un poste de titulaire, se désiste en faveur de Mme Trulla du GPMNSN également.

Mme Martinie – Cousty, FNE, demande une interruption de séance pour que les membres de son collège puissent se mettre d'accord pour une équitable représentativité entre usagers et associations de protection de l'environnement.

M. Vinay, Fédération nationale de la plaisance et des pêcheurs en mer, approuve cette demande. Il signale qu'il est d'accord pour faire des efforts, mais qu'il ne veut pas être le seul.

La séance est suspendue.

À la reprise de séance, les collèges restituent leur concertation, et confirment qu'ils se sont mis d'accord pour présenter une liste de candidats, titulaires et suppléants, conforme à la demande.

Pour le collège « Usagers de la mer et du littoral & associations de la protection de l'environnement », une demande est faite pour que M. Ménard, association Estuaire Loire Bretagne soit déclaré invité permanent.

Cette demande fait débat.

Monsieur le préfet de la région des Pays de la Loire rappelle que selon l'Art.10 du règlement intérieur : « *La présidence peut inviter à titre consultatif tout membre du conseil ou toute*

*autre personne qu'il estime utile d'entendre* », ces personnes étant sans voix délibérative.

La composition nominative des collèges est mise au vote à mains levées des membres du CMF.

Les membres du collège des « Usagers de la mer et du littoral & associations de la protection de l'environnement » sont élus à la majorité, avec une voix d'abstention.

Les membres des autres collèges sont élus à l'unanimité.

(Cf. PV élection.)

3. Élection du président ou de la présidente de la CP, présenté par M. SELLIER, DIRM NAMO.

M. Sellier informe l'assemblée qu'une seule candidature a pour le moment été reçue, celle de Mme Claire Hugues du Conseil régional des Pays de la Loire.

Mme Hugues se présente. Elle est conseillère régionale des Pays de la Loire et est 1<sup>ère</sup> adjointe de la ville de Pornic. Elle a été copilote de la stratégie maritime régionale et déjà membre auparavant de la commission permanente du CMF NAMO. Sa candidature s'est faite en accord avec le conseil régional de Bretagne pour qu'il puisse y avoir une alternance régionale dans la présidence de la CP.

Monsieur le préfet de la région des Pays de la Loire, demande si d'autres candidats se positionnent sur cette présidence.

En l'absence d'autre candidature, Mme Claire Hugues est élue présidente de la Commission permanente par acclamation à l'unanimité des membres du CMF.

M. Le Nezet demande, pour une parité interrégionale, s'il serait possible d'avoir une vice-présidence bretonne, en la personne de Mme Gaël Le Saout ?

Monsieur le préfet de la région des Pays de la Loire répond que cela n'est pas prévu au règlement intérieur et assure que la présidente veillera à ce que toutes les régions soient associées aux décisions.

Mme Hugues complète en disant que lors de l'exercice précédent elle a suppléé plusieurs fois M. Karleskind, à sa demande. Elle agira de même.

4. Nomination des élus siégeant au Conseil national de la mer et des littoraux, présenté par M. SELLIER, DIRM NAMO.

Il est rappelé que le collège des « collectivités territoriales et de leurs groupements » doit désigner ses représentants au conseil national de la mer et des littoraux, soit 3 titulaires et 3 suppléants avec respect de la parité.

Au vu des 5 candidatures recensées et de la règle de parité entre titulaires et suppléants, les binômes sont constitués, en laissant libre un poste de suppléante.

Les représentants sont désignés par acclamation.

5. Information sur le processus d'élaboration du document stratégique de façade, présenté par M. VICTOR, DIRM NAMO.

Mme Hugues annonce que la prochaine commission permanente aura lieu toute la journée du 17 décembre 2019, à Nantes. Elle sera consacrée à la remise à plat des fondamentaux et à un temps de partage sur les objectifs. Puis des réunions suivront à un rythme de une tous les 1 mois <sup>12</sup> environ.

Comme le souligne M. Jouneau, elle est consciente que ce jour aura lieu aussi le Conseil pêche à Bruxelles, mais aucune autre date n'est possible.

M. Quentel, CFDT, fait le bilan du travail à faire, il préférerait avoir une réunion par mois pour réaliser correctement cette tâche et pour tenir les délais imposés. Aujourd'hui cela doit être fait en six mois, à moins que le délai soit modifiable.

M. Sellier remarque qu'un travail, en temps masqué, est engagé depuis ces derniers mois, pour fournir à la CP des éléments de travail sur les orientations à venir.

Monsieur le préfet de la région des Pays de la Loire est conscient que passer d'un DSF réalisé en plusieurs années à la réalisation en six mois d'un plan d'actions, est un changement de rythme, qui est faisable quand il est fait dans la dynamique qui existe au sein de la CP.

Mme Hugues confirme que la méthode de travail sera rediscutée lors de la prochaine CP.

Mme Martinie-Cousty, FNE, approuve la demande de M. Quentel, car elle annonce que les CMF seront sollicités par le Groupe de travail Stratégie Aire protégée.

6. Présentation de la suite des travaux d'élaboration du document stratégique de façade relatifs au plan d'action, présenté par Mme LEGRAND, DIRM NAMO.

M. Le Meaux, Guingamp – Paimpol Agglomération et membre de la conférence territoriale instance publique de Bretagne, rappelle que la période de mars à juin ne sera pas simple pour les élus locaux, à cause des élections. Il souhaite une appropriation très forte du DSF et pour cela il demande de prévoir un temps d'appropriation rapide du DSF, par les nouveaux élus fin mai début juin, pour ne pas avoir une période de flottement.

M. Piriou, association Eaux et Rivières de Bretagne, et membre du comité de Bassin Loire Bretagne, note que lors de la dernière commission littorale a été abordé le sujet d'harmonisation des indicateurs pour les objectifs concernant les masses côtières de Bretagne et des Pays de la Loire. Une étude nationale doit être débattue en Comité de Bassin et au CMF, il n'a pas vu cette période dans le calendrier.

M. Sellier répond que l'harmonisation est déjà un dispositif de travail partagé entre l'agence de l'eau et la DIRM, sur ce sujet. Il consiste à vérifier que les documents préparés par le Comité de bassin et le CMF soient en phase, pour que l'ensemble des acteurs soit conscient de la nécessité de travailler en synergie et non en opposition de phase. Ce travail est pris en compte et fait partie des travaux anticipés.

M. Quentel observe qu'un guide a été édité à l'attention des élus par la DEB qui ne contient pas de vision maritime. Par contre celui réalisé par le CEREMA décline les objectifs du développement durable. Il pense que les indicateurs doivent évoluer, car il devient difficile pour le bon état écologique (BEE) de la mer d'être confronté à des indicateurs terrestres qui considèrent que ce qui descend du bassin versant est de bonne qualité, alors que ce qui est analysé en mer est irrecevable.

La lettre de mission du MTES demande une planification en mer et une reconquête du BEE, ce qui est fait. Par contre la gestion intégrée des eaux côtières ne l'est pas. Nous sommes censés décliner les instructions dans le DSF. Il propose de lancer le chantier du volet maritime des SCOT. Pour lui, le SMVM du Golfe du Morbihan est une réussite.

Monsieur le vice-amiral d'escadre Jean-Louis LOZIER, conclut en souhaitant bon courage aux membres de la CP, pour élaborer ce travail. Le tempo est à conserver. Le succès permettra de respecter l'équilibre, cité auparavant. Il est convaincu que la défense de l'environnement ne se fera pas aux dépens du social et qu'il ne faut pas faire abstraction de la préservation de la biodiversité. Il souhaite une bonne concertation pour trouver les bonnes solutions.

Monsieur le préfet de la région des Pays de la Loire, Claude d'HARCOURT remercie vivement l'ensemble des participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

Le préfet maritime de l'Atlantique,



Jean-Louis LOZIER

Le préfet de la région Pays de la Loire,



Claude d'HARCOURT

**Conseil maritime de façade Nord Atlantique – Manche Ouest  
réunion du 25 novembre 2019, à Nantes**

\*

**59 membres présents ou dûment représentés.**

\*

**Coprésidents**

- M. le vice-amiral d'escadre Jean-Louis LOZIER, Préfet maritime de l'Atlantique
- M. le préfet Claude d'HARCOURT, Préfet de la région des Pays de la Loire.

**Membres présents par collègue**

**Collèges « État & établissements publics », 15 membres présents ou dûment représentés**

- M. Philippe MAZENC, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne, représentant Mme Michèle KIRRY, Préfète de la région Bretagne & de l'Ille-et-Vilaine,
- M. Pierre BESSIN, Directeur – DDTM des Côtes – d'Armor, représentant M. Yves LE BRETON, Préfet des Côtes – d'Armor,
- Mme Kristell SIRET – JOLIVE, DDTM - DML du Morbihan, représentant M. Raymond LE DEUN, Préfet du Morbihan,
- M. Alexandre ROYER, DDTM - DML de Vendée, représentant M. Benoît BROCARD, Préfet de Vendée,
- Mme Isabelle COJAN, DREAL Centre, représentant M. Christophe CHASSANDE, directeur DREAL Centre,
- Mme Élise POIREAU, DREAL Bretagne, suppléante de M. Marc NAVEZ, directeur de la DREAL Bretagne,
- M. Julien CUSTOT, DREAL Pays de la Loire, suppléant de Mme Annick BONNEVILLE, directrice de la DREAL Pays de la Loire, également mandaté par M. Jean - Jacques COIPLÉ, ARS des Pays de la Loire,
- M. Guillaume SELIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest, également mandaté par M. Didier OLIVRY, CELRL,
- M. Christophe BOIN, CECLANT, représentant M. Arnaud PROVOST – FLEURY, Commandant l'arrondissement maritime Atlantique,
- Mme Lucile DELMAS, IFREMER, représentant M. Antoine DOSDAT, directeur IFREMER,
- Mme Bernadette DORET, Agence de l'eau Loire – Bretagne, suppléante de M. Martin GUTTON, directeur général de l'Agence de l'eau Loire – Bretagne,
- M. Bertrand AUGÉ, chef de l'antenne de l'agence française de la Biodiversité de la façade maritime de l'Atlantique,
- M. Franck VERGER, DRJSCS Bretagne, représentant M. Yannick BARILLET, DRJSCS Bretagne.

**Collège « Collectivités territoriales & leurs groupements », 10 membres présents ou dûment représentés**

- Mme Claire HUGUES, conseillère régionale des Pays de la Loire, également mandatée par M. François BLANCHET, conseiller régional des Pays de la Loire,
- M. Ludovic COULOMBEL, Conseil départemental – Ille-et-Vilaine,
- M. Freddy HERVOCHON, Conseil départemental – Loire-Atlantique, mandaté par M. Jean - Michel BONHOMME, Lorient Agglomération,
- M. Laurent BOUDELIER, Conseil départemental – Vendée,
- M. Claude CAUDAL, Maire de Préfailles (ANEL 44),

- M. Jacques FLATIN, suppléant de M. Serge KUBRYK, maire de la Tranche / Mer,
- M. Vincent LE MEAUX, président de Guingamp – Paimpol Agglomération,
- M. Yannick MOREAU, président des Sables d'Olonne Agglomération.

Collège « Activités professionnelles & entreprises », 17 membres présents ou dûment représentés

- M. Jean-Christophe CAGNARD, Chambre Commerce et d'Industrie Bretagne,
- M. Olivier LE NEZET, président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne (CRPMEM),
- M. Julien DUBREUIL, CRPMEM, suppléant de M. Alain COUDRAY, président du comité départemental des pêches des Côtes d'Armor,
- M. José JOUNEAU, président du comité régional des pêches des Pays de la Loire,
- M. Philippe LE GAL, président du comité régional de conchyliculture Bretagne – Sud (CRC BS),
- M. Jean - Yves LE GOFF, président du comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire (CRC PdL), également mandaté par M. Goulven BREST, président du comité régional de conchyliculture Bretagne-Nord,
- Mme Agnès GARÇON, responsable ressources minières, Armateurs de France,
- M. Christophe VERHAGUE, Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction (UNICEM),
- M. Thierry DAUGERON, Syndicat national des énergies renouvelables (SER),
- M. Olivier TRETOUT, directeur du GPMNSN,
- Mme Marie - Christine MECHET, Groupement des industries de construction et activités navales (GICAN),
- M. Jean KERHOAS, Nautisme en Bretagne, également mandaté par Mme Maud DUGOURD, Fédération nationale des industries nautiques (FIN),
- M. Pierre WARLOP, France Énergie Éolien (FEE),
- Mme Carole PITOU – AGUDO, RTE Ouest,
- M. Patrick POUPON, Pôle Mer Bretagne Atlantique (PMBA).

Collège « Des salariés des entreprises », 3 membres présents ou dûment représentés

- M. Guy JOURDEN, CGT, représentant M. Yann GUIHENEUF, CGT,
- M. Armand QUENTEL, CFDT, également mandaté par Mme Dominique BERNARD, CFTC,
- M. Romain BRUC, CFE – CGC, suppléant de M. Erwan GUGUEN.

Collège « Usagers de la mer et du littoral & Associations de la protection de l'environnement », 12 membres présents ou dûment représentés

- M. Guy TOUREAUX, Fédération française de voile – Ligue Bretagne de voile (FFV), représentant de M. Philippe MEUNIER,
- M. Jean - Yves REDUREAU, comité interrégional Bretagne-Pays de la Loire de la fédération française d'étude et de sport sous-marins (FFESSM – CIBPL),
- M. Paul VINAY, Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP),
- M. Thierry PATERKIEWICZ, Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN) Pays de la Loire, suppléant de Mme Armelle CHERVILLE,
- M. Jean-Claude BRIENS, UNAN Bretagne,
- M. François JOUANNET, Fédération maritime,
- M. Denez L'HOSTIS, France Nature Environnement (FNE),
- Mme Maryvonne GUERIN, France Nature Environnement des Pays de la Loire (FNE)

- PdL),
- M. Hubert LE JEUNE, Bretagne Vivante (BV),
- M. Jean-Yves PIRIOU, Association eaux & rivières de Bretagne (ERB),
- M. Jean-Claude MÉNARD, Association Estuaire Loire & Vilaine (ELV)
- M. Denis BREDIN, Les îles du Ponant.

#### Personnalités qualifiées

- M. Eric FOULQUIER, Université de Bretagne Occidentale,
- M. Jean-Yves LABBÉ, CESER Bretagne.

#### Secrétariat du conseil maritime de façade

- Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest (DIRM NAMO) :  
Mme Hélène LEGRAND et M. François VICTOR.

#### Services des préfets coprésidents

- MM. Jean-Michel CHEVALIER et Xavier MORIZUR, Préfecture maritime de l'Atlantique,
- MM. Benoît JACQUEMIN et Matthieu REUNAVOT, SGAR des Pays de la Loire,

#### Étaient également présents

- M. Pascal NAULLEAU, DDTM 85,
- Mmes Angèle LE PRIGENT et Fabienne NOEL et MM. Bruno ROUMEGOU et Thomas POPOVIC, DIRM NAMO,
- M. Mathieu MOUSSERION, DRJSCS Bretagne,
- M. Bernard de CASTELBAJAC, Conseil régional des Pays de la Loire,
- MM. Tristan LE GUILLOU,
- M. Philippe BRULON, ANEL 85,
- M. Pierre DUTHION, SER,
- Mme Lucie TRULLA, GPM NSN
- Mme Agathe GREVELLEC, FEE,
- M. Gabriel SIMEANT, RTE,
- M. Philippe RODET, Nautisme en Bretagne
- M. Romain LÉGÉ, CGT,
- M. Joseph ROCHER, CFDT,
- M. Laurent DUBOST, FFESSM – CIBPL,
- M. Alian ZINS, UNAN Bretagne,
- M. Alain DOARE, Fédération maritime,
- Mme Élodie MARTINIE – COUSTY, FNE,
- Mme Mireille BOURDON, FNE PdL,
- Mme Virginie ANTOINE, BV,
- Mme Maëlle TURRIES, ERB.

#### Étaient excusés

- Mme Gaël Le SAOUT et M. Pierre KARLESKIND, Conseil régional de Bretagne,
- M. Jean-Yves DE CHAISEMARTIN, Conseil départemental des Côtes d'Armor,
- M. Jacques BODREAU, CESER Pays de la Loire.